

SOMMAIRE

LEXIQUE

AVANT-PROPOS :

- Pourquoi ce document
- Principaux textes de référence
- Prévention des déchets

I. AMBITION ET POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE

1.1 Objectifs du service public de prévention et de gestion des déchets d'Entre Bièvre et Rhône

1.2 Schéma directeur des déchèteries 2022-2026

1.3 Schéma de collecte 2022-2026, biodéchets

II. GOUVERNANCE ET ANIMATION

2.1 Mise en place d'une commission consultative d'élaboration et de suivi et d'une équipe projet

2.2 Liens avec les autres documents de planification de la Communauté de communes

2.3 Suivi et évaluation

III. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

3.1 Caractéristiques du territoire

- Population
- Typologie d'habitat
- Tissus économique

3.2 Organisation de la collecte, du traitement et des performances du réseaux de déchèteries d'Entre Bièvre et Rhône

3.3 Caractérisation des ordures ménagères

3.4 Enquête compostage auprès des habitants

3.5 Enquête compostage auprès des gros producteurs de déchets

IV. PLAN D'ACTIONS PLURIANNUEL 2022-2027

4.1 Cibles et objectifs réglementaires de la collectivité

4.2 Axes thématiques

4.3 Indicateurs et évolutions des gisements

4.4 Cibles et objectifs réglementaires de la collectivité

V. FICHE ACTIONS

5.1 Présentation des actions

5.2 Pilotes, cibles, objectifs, calendriers, indicateurs

LEXIQUE

CCES : Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

CLD : Conseil Local de Développement

SPPGD : Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets

PLPDMA : Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PRPG : Plan Régionaux de Prévention et de Gestion

PAV : Point d'Apport Volontaire

CCPR : Communauté de Communes du Pays Roussillonnais

CCTB : Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

RI : Redevance Incitative

AVANT-PROPOS

• Pourquoi ce document ?

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) regroupe l'ensemble des actions mises en œuvre par les établissements publics de coopération intercommunale pour réduire la production de déchets ménagers et assimilés sur leur territoire à l'issue d'un diagnostic. Ce document de planification s'inscrit dans une démarche de sobriété et repose essentiellement sur les changements de comportement des habitants en matière de consommation ou de gestions de leurs déchets.

Un PLPDMA permet ainsi de :

- Territorialiser et préciser des objectifs opérationnels de prévention des déchets ;
- Définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

• Principaux textes de référence

L'élaboration d'un programme local de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012. Conformément à l'article L.541-15-1 du code de l'environnement pour les collectivités responsables de la collecte DMA. Le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 précise le contenu et les modalités d'élaboration du PLPDMA. Il est codifié aux articles R 541-41-19 à 28 du code de l'environnement.

Le cadre normatif en matière de prévention a beaucoup évolué depuis 2009. La réglementation française définit trois niveaux de mise en œuvre des politiques publiques de prévention des déchets.

Cadre normatif synoptique



Source : Formation «Animer et coordonner un PLPDMA», ADEME (2017)

• **Le programme national de prévention des déchets 2021-2027** qui fixe les orientations stratégiques de la politique publique de prévention des déchets et décline les actions de prévention à mettre en œuvre.

• **Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets** qui a été adopté par le conseil régional le 19 décembre 2019. Les orientations retenues visent à réduire l'impact environnemental des déchets produits dans la région Auvergne-Rhône-Alpes en jouant sur différents leviers, dont la réduction des quantités produites et une meilleure valorisation dans une démarche d'économie circulaire.

• **Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés** de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône 2022-2027.

AVANT-PROPOS

• Prévention des déchets

La prévention des déchets correspond à l'ensemble des actions situées avant l'action de collecte, qui permettent de réduire les quantités et/ou la nocivité des déchets.



Comprendre la différence entre Prévention et Gestion des déchets

La prévention des déchets doit être la première mesure à mettre en œuvre en matière de gestion des déchets, avant le recyclage (valorisation matière), l'incinération (valorisation énergétique) et le stockage (élimination).

Celle-ci a pour objectif d'éviter ou de retarder le plus possible qu'une matière ou un produit ne devienne un déchet. Le principe est de voir dans chaque produit une ressource afin de faire en sorte qu'elle soit réutilisée ou valorisée. Les différentes mesures et gestes de prévention des déchets contribuent ainsi à réduire la quantité de déchets produite présentée à la collecte tout en permettant une consommation responsable en allongeant la durée de vie des produits.

D'un point de vue environnemental, la prévention des déchets répond à différents enjeux :

- La limitation de l'utilisation de matières premières ;
- L'évitement des émissions de CO2 issues de la production, du transport... ;

- La réduction des pollutions du milieu naturel (eau, sol, air) puisqu'un déchet non produit n'a pas à être traité.

Sur le plan économique, réduire les déchets signifie diminuer les coûts de collecte, de recyclage, de traitement et/ou d'élimination. De plus, la prévention des déchets contribue au développement du marché de la seconde main et de la réparation.

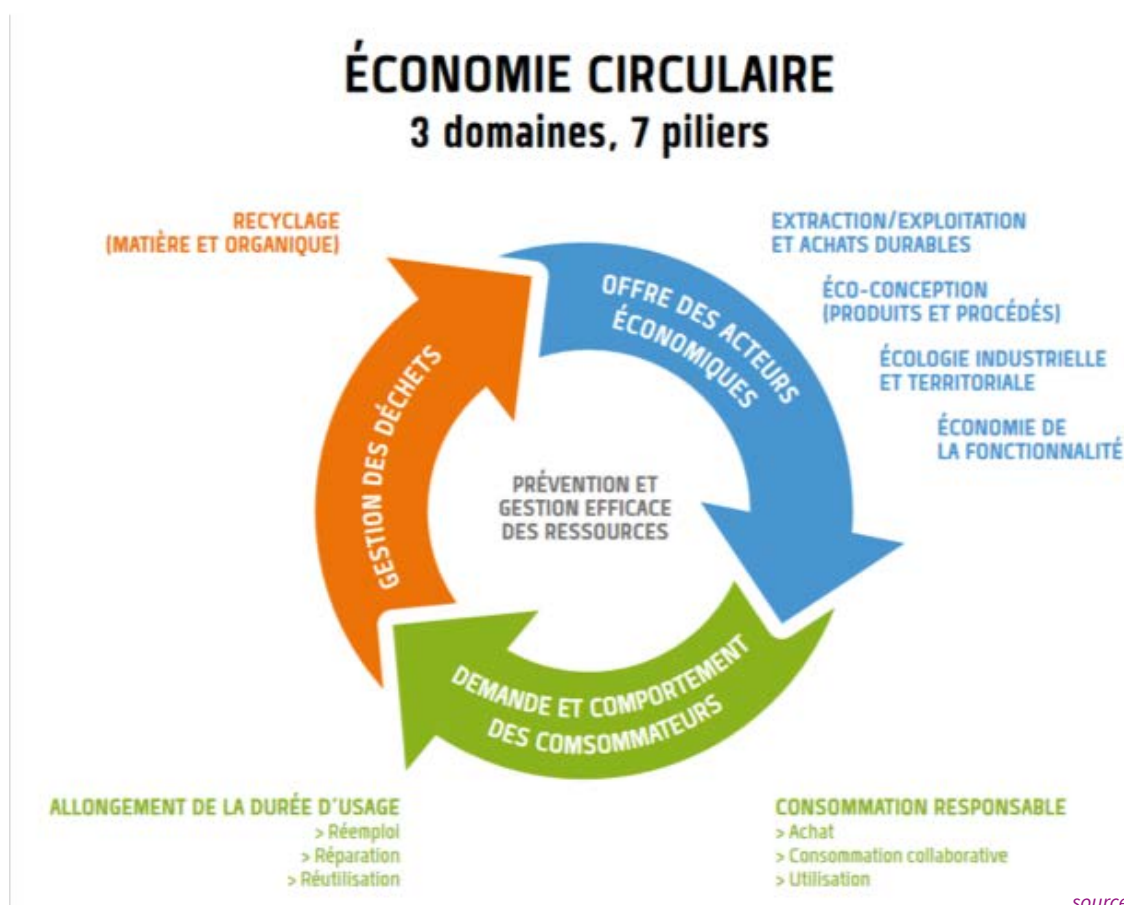
La prévention des déchets présente aussi des enjeux sociaux et sociétaux : la réduction des déchets est un véritable enjeu de société avec des changements de mode de consommation (économie circulaire).

AVANT-PROPOS

En raison de l'évolution de nos modes de vie, la production de déchets ménagers par personne et par an a doublé en 40 ans. Nos modes de production et de consommation actuels, reposant sur un modèle linéaire, se heurtent à différentes tensions environnementales, économiques et sociales. Face à ce constat, il est nécessaire de se tourner vers un modèle de développement durable et responsable circulaire.

L'économie circulaire vise à optimiser l'utilisation des ressources, diminuer l'impact sur l'environnement en développant le bien-être des individus. Autrement dit, l'économie circulaire prône le réemploi des matières à la différence d'une économie linéaire qui suit le modèle :

extraction > production > utilisation > destruction.



PARTIE 1

I. AMBITION ET POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE

1.1 Objectifs du service public de prévention et de gestion des déchets d'Entre Bièvre et Rhône

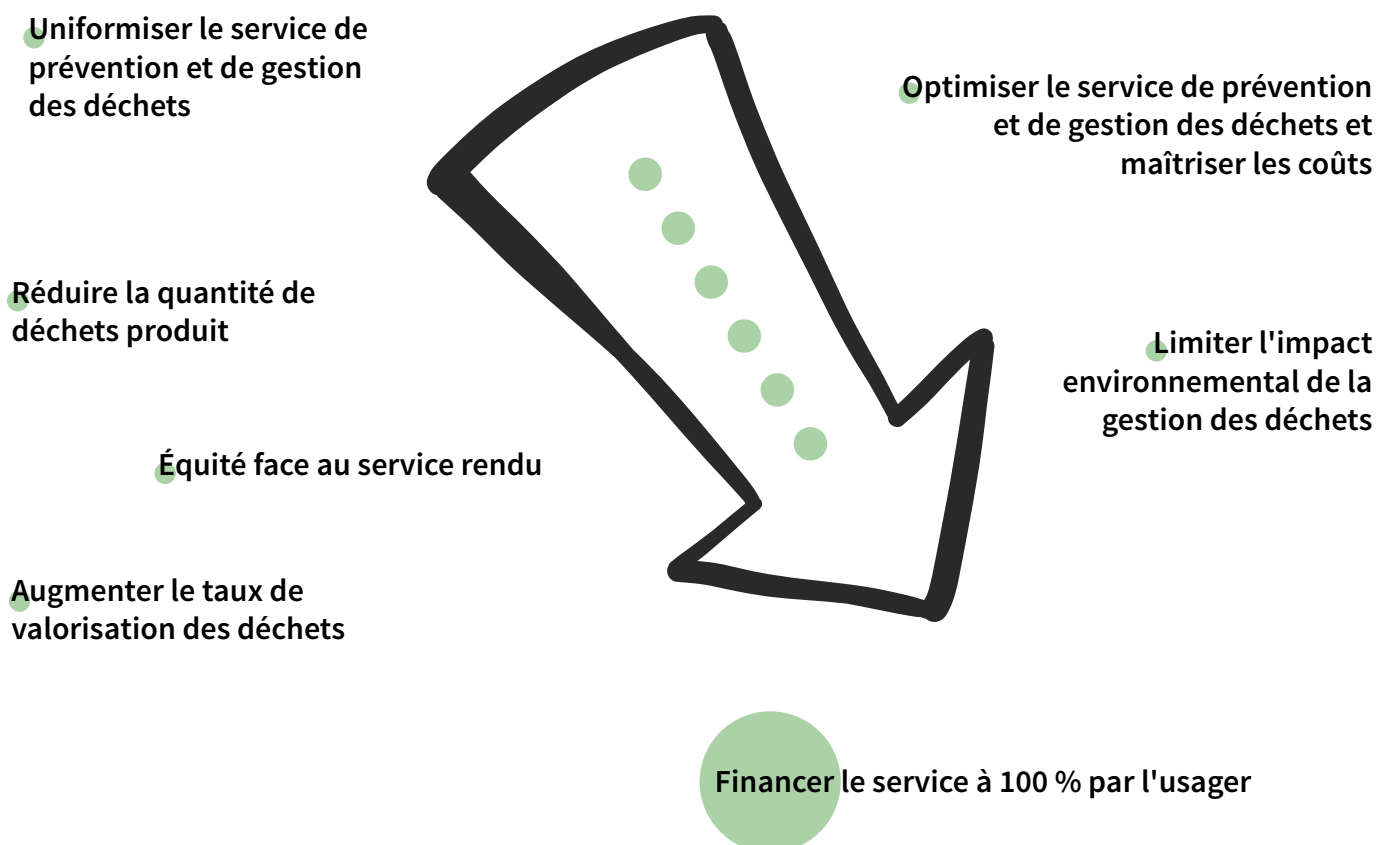
La Communauté de communes exerce la compétence obligatoire de collecte, élimination, traitement et valorisation des déchets ménagers, défini dans ses statuts à l'arrêté préfectoral de décembre 2018.

À travers cette compétence, la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône (EBER) se doit d'élaborer un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

De plus, depuis 2023, EBER conduit une politique d'optimisation, et d'uniformisation notamment sur le financement du service de prévention et de gestion des déchets.

Cette politique se décline autour du :

- Schéma directeur des déchèteries (cf. p 8) ;
- Schéma de collecte et biodéchets (cf. p 9).



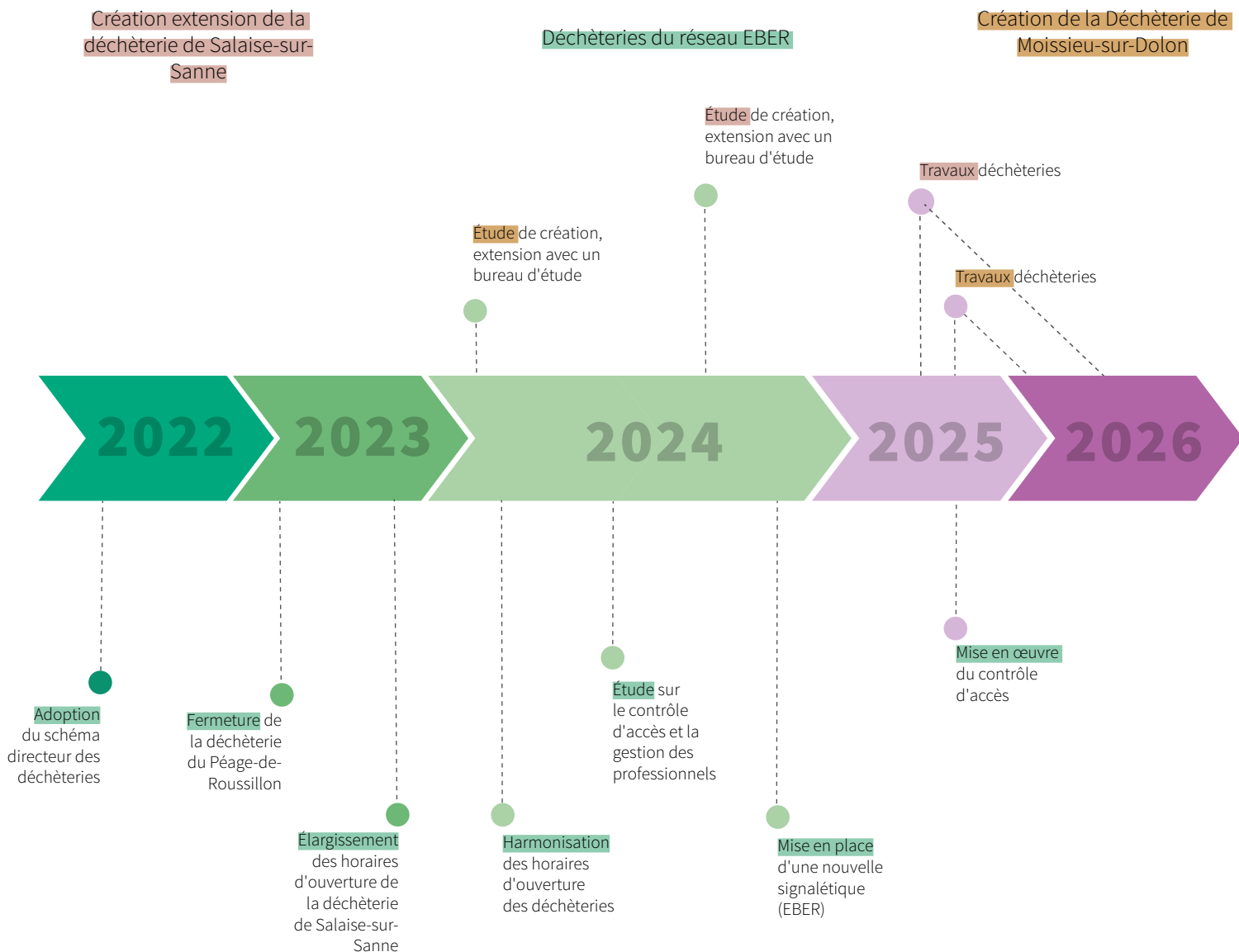
1.2 Schéma directeur des déchèteries 2022-2026

Le réseau de déchèteries d'Entre Bièvre et Rhône était constitué de 8 déchèteries jusqu'en 2022.

À la suite d'une volonté politique d'équité face au service rendu et dans une vision intercommunale, le réseau de déchèteries de la Communauté de commune est en pleine évolution. À l'horizon 2026, il sera constitué de 6 déchèteries permettant de desservir l'ensemble du territoire à moins de 15 min en voiture d'une déchèterie.

Le schéma directeur des déchèteries a été adopté en 2022, à la suite d'une étude d'optimisation réalisée sur l'ensemble du territoire. Ce dernier a pour objectif de :

- **Mettre en cohérence** le service proposé sur l'ensemble du territoire en améliorant le maillage et le dimensionnement des déchèteries ;
- **D'améliorer la qualité du service** rendu à l'habitant avec la mise en place de nouvelles filières de valorisation, et l'amélioration des conditions de sécurité sur site... ;
- **D'optimiser les coûts de gestion.**



1.3 Schéma de collecte 2022-2026, biodéchets

Le schéma de collecte vise à harmoniser le service public de gestion des déchets sur l'ensemble du territoire. Pour cela deux grands projets ont vu le jour sur la partie "ouest" :

- **Réduction de la fréquence** de collecte du bac d'ordures ménagères ;
- **Mise en place** du tri sélectif en point d'apport volontaire.

1. Réduction de la fréquence de collecte du bac d'ordures ménagères

Le constat

Depuis l'extension des nouvelles consignes de tri, en secteur rural et pavillonnaire :

**1 BAC SUR 4
N'EST PAS PRÉSENTÉ
À LA COLLECTE**

**1 BAC SUR 2
PRÉSENTÉ À LA COLLECTE
À MOITIÉ VIDE**

Les objectifs

- **Harmoniser et optimiser** le service à l'échelle du territoire EBER ;
- **Adapter le service** aux besoins réels constatés ;
- **Réduire la production** des déchets.

Les exceptions

- **Juillet/août : la collecte des ordures ménagères sera** assurée toutes les semaines ;
- **Les gros producteurs** (écoles, hôtels, centres médicaux, salles des fêtes...) seront collectés toutes les semaines sur toutes les communes ;
- **Les zones denses et centres villes*** seront collectés toutes les semaines..

** Communes concernées : Beaupaire, Chanas Le Péage-de-Roussillon, Les Roches-de-Condrieu, Roussillon, Sablons, Saint-Clair-du-Rhône, Salaise-sur-Sanne*

2. Définition d'un schéma de collecte uniformisé, collecte sélective

Le constat

Face à deux schémas de collecte différents sur son territoire pour la collecte sélective, la Communauté de commune Entre Bièvre et Rhône a décidé, en décembre 2023 d'encourager la mise en place de Point d'Apport Volontaire (PAV) sur la partie « Ouest » du territoire (ex.CCPR).

Les objectifs

- **Harmoniser et optimiser** le service de prévention et de gestion des déchets sur l'ensemble du territoire ;
- **Maîtriser** l'augmentation des coûts.

Dans cette politique d'uniformisation de la collecte des déchets sur son territoire la Communauté de communes souhaite :

- Collecter les ordures ménagères résiduelles en porte-à-porte avec une tarification incitative qui reste à définir (TEOMi / REOMi) ;
- Collecter le tri sélectif en point d'apport volontaire avec les équipements suivant qui reste à définir (enterrés / semi-enterrés / aérien).



Conteneurs aériens



Conteneurs semi-enterrés



Conteneurs enterrés



3. Développement du compostage de proximité, à 2030

Le constat

La Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône propose des solutions de tri à la source des biodéchets de proximité depuis 2010. Elle souhaite élargir son champ d'action à l'habitat collectif et de centre-ville afin de répondre à l'obligation de tri à la source des biodéchets, loi AGEC (février 2020).

En habitat pavillonnaire, représentant 76 % de la population du territoire en 2030 :

- Mise à disposition de composteurs individuels à un tarif préférentiel (10 €).

En habitat de centres-villes, représentant 24 % de la population du territoire en 2030 :

- Déploiement du compostage collectif en pied d'immeuble et sur les espaces publics de centre-ville.

PARTIE 2

II. GOUVERNANCE ET ANIMATION

2.1 Mise en place d'une commission consultative d'élaboration et de suivi et d'une équipe projet

Le PLPDMA, est réglementairement élaboré et suivi par une Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES). Les avis et travaux consultatifs sont transmis à l'exécutif de la collectivité en charge du PLPDMA, qui reste décisionnaire.

La gouvernance du PLPDMA de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône s'appuie sur la commission consultative formée de :

- **L'animateur du PLPDMA qui coordonne et dynamise le projet au quotidien**
 - o Forme un binôme efficace avec l' élu référent ;
 - o Propose des orientations stratégiques aux décideurs ;
 - o Coordonne l'équipe projet

- **L' élu référent assure la volonté politique de la collectivité portée par le PLPDMA**
 - o Participe au CCES, assure le pilotage avec l'animateur ;
 - o Contribue à la mobilisation des acteurs, est force de proposition ;
 - o Garantit la collaboration et l'implication de l'ensemble des services de la collectivité et des élus.

- **L'équipe projet constituée des acteurs concernés par les actions menées, rassemblés autour du binôme élu-animateur**
 - o Communique auprès des différents publics cibles ;
 - o Réalise des animations terrain ;
 - o Intègre les enjeux de la prévention des déchets dans les différentes politiques menées par la collectivité.

La mise en place de la commission consultative d'élaboration et de suivi permet de :

- Coordonner les parties prenantes ;
- Intégrer les points de vue des différents acteurs concernés ;
- Remettre des avis, propositions et décisions à l'exécutif de la Communautés de communes.

La CCES est constituée de trois collègues :

- Le premier représentera la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône (élus communautaires) ;
- Le deuxième représentera les partenaires institutionnels ;
- Le troisième représentera les acteurs du territoire.

Il s'agit donc de combiner et d'articuler la gouvernance du PLPDMA et son fonctionnement en mode projet avec la gouvernance de la Communauté de communes notamment à travers la consultation du Conseil Local de Développement (CLD) d'Entre Bièvre et Rhône.

Le Conseil Local de Développement (CLD) est une instance démocratique participative, il s'efforce d'apporter une expertise citoyenne dans le contenu des politiques locales.

Lieu de concertation, de participation citoyenne et de dialogue territorial entre personnes bénévoles, le CLD conduit ses travaux sur saisine de l'intercommunalité ou par auto-saisine. Il peut ainsi proposer tous sujet relevant du champ d'action de la Communauté de communes qui lui semble refléter une attente de la population.

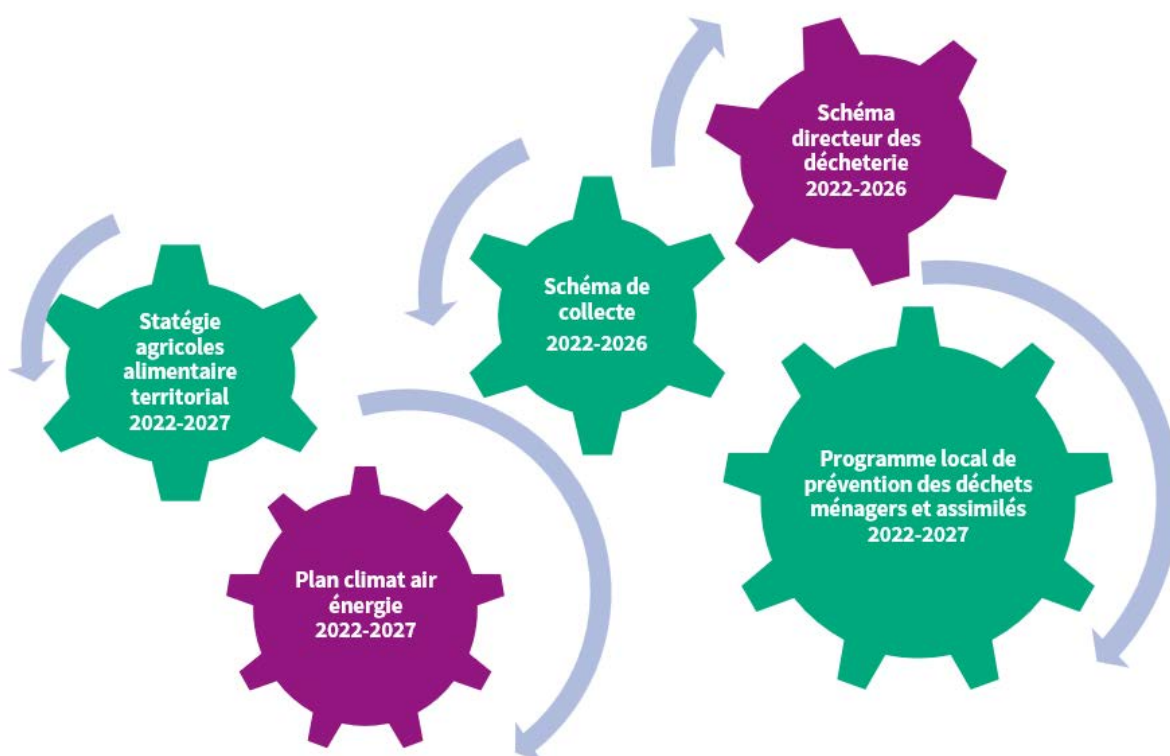
4 missions principales :

- ÉVALUATIONS
- PROPOSITIONS
- CONCERTATION
- DIALOGUE

2.2 Lien avec les autres documents de planification de la Communauté de communes

La conception et la mise en œuvre du PLPDMA s'articule avec d'autres politiques connexes au sein de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône. Les différents documents stratégiques, quel que soit leur échelon, sont établis en cohérence avec les autres et se répondent.

Schéma d'articulation des politiques de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône



Document de planification	Lien avec le PLPDMA
Schéma directeur des déchèteries	Extension des filières de recyclage Réduire l'enfouissement ou l'incinération
Schéma de collecte	Promouvoir la pratique du compostage Réflexion de mise en place d'une tarification incitative Réduire l'enfouissement ou l'incinération Diminution des quantités de déchets produits
Plan Climat Air Énergie Territorial	Réduire la production de déchets Valoriser les déchets et leur réemploi
Stratégie Agricole et Alimentaire Territoriale	Lutter contre le gaspillage alimentaire Promouvoir le circuit court et les producteurs locaux

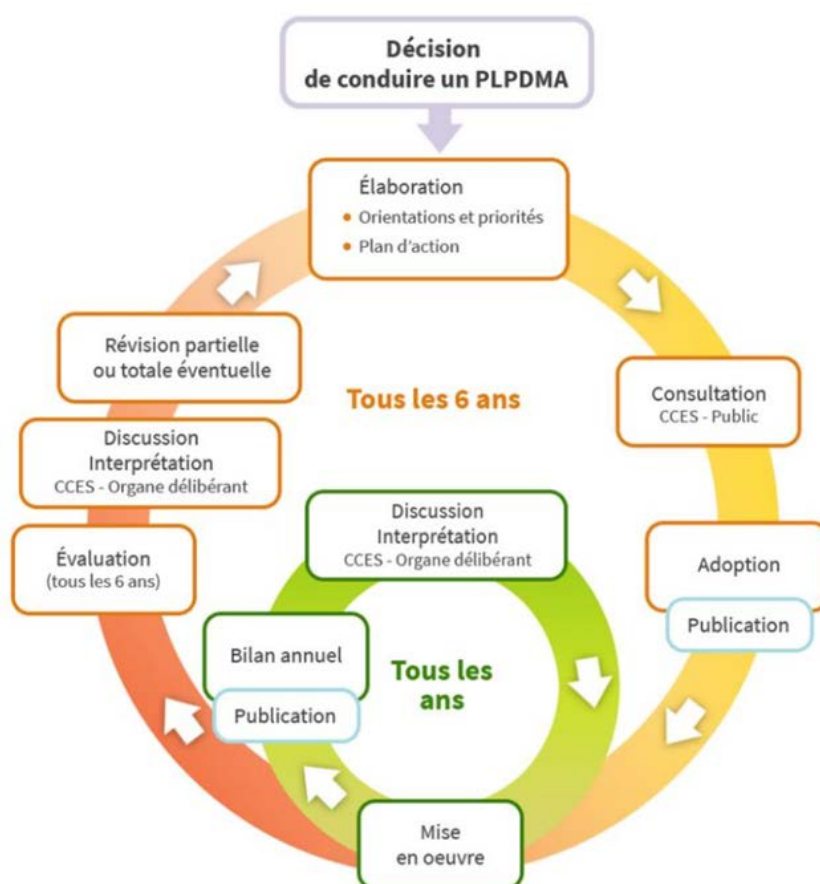
2.3 Suivi et évaluation

L'évaluation et le suivi du PLPDMA, suit le cycle ci-dessous.

- La Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) donne son avis sur le projet PLPDMA.

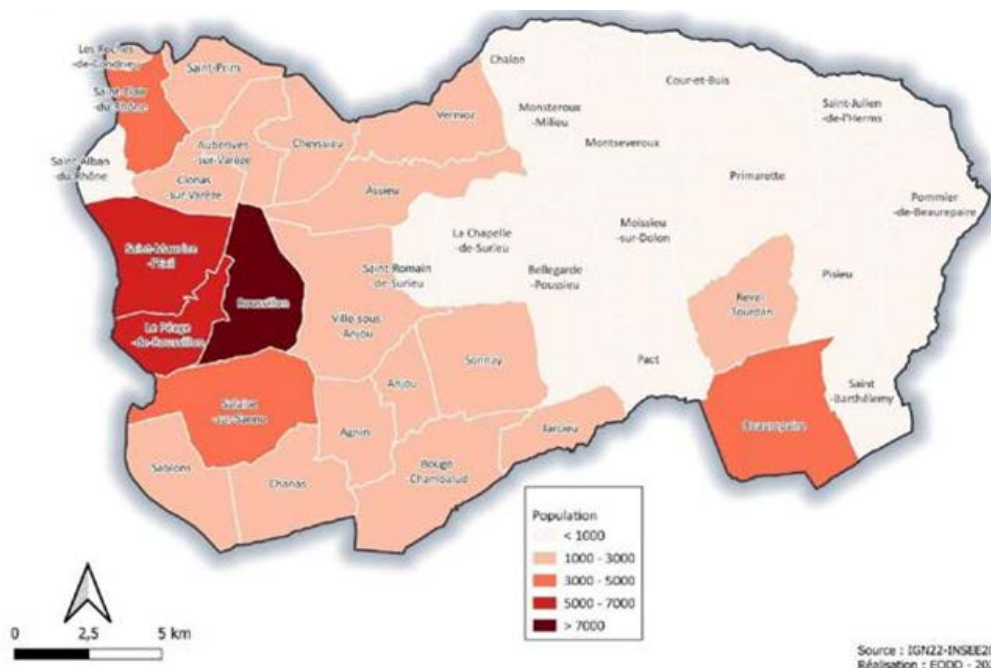
Un bilan du PLPDMA lui est présenté chaque année

- La Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi évalue le PLPDMA, tous les 6 ans.



• Population

On note une répartition inégale de la population sur le territoire d'Entre Bièvre et Rhône puisque 55 % de la population est concentrée sur 7 communes.



> 75 ans : 10% des cas
Moyenne nationale : 10%



Population en augmentation : 0,4% par an en moyenne entre 2015 et 2020

Le territoire d'Entre Bièvre et Rhône est marqué par une baisse significative de la dynamique démographique avec désormais un solde migratoire quasiment nul.

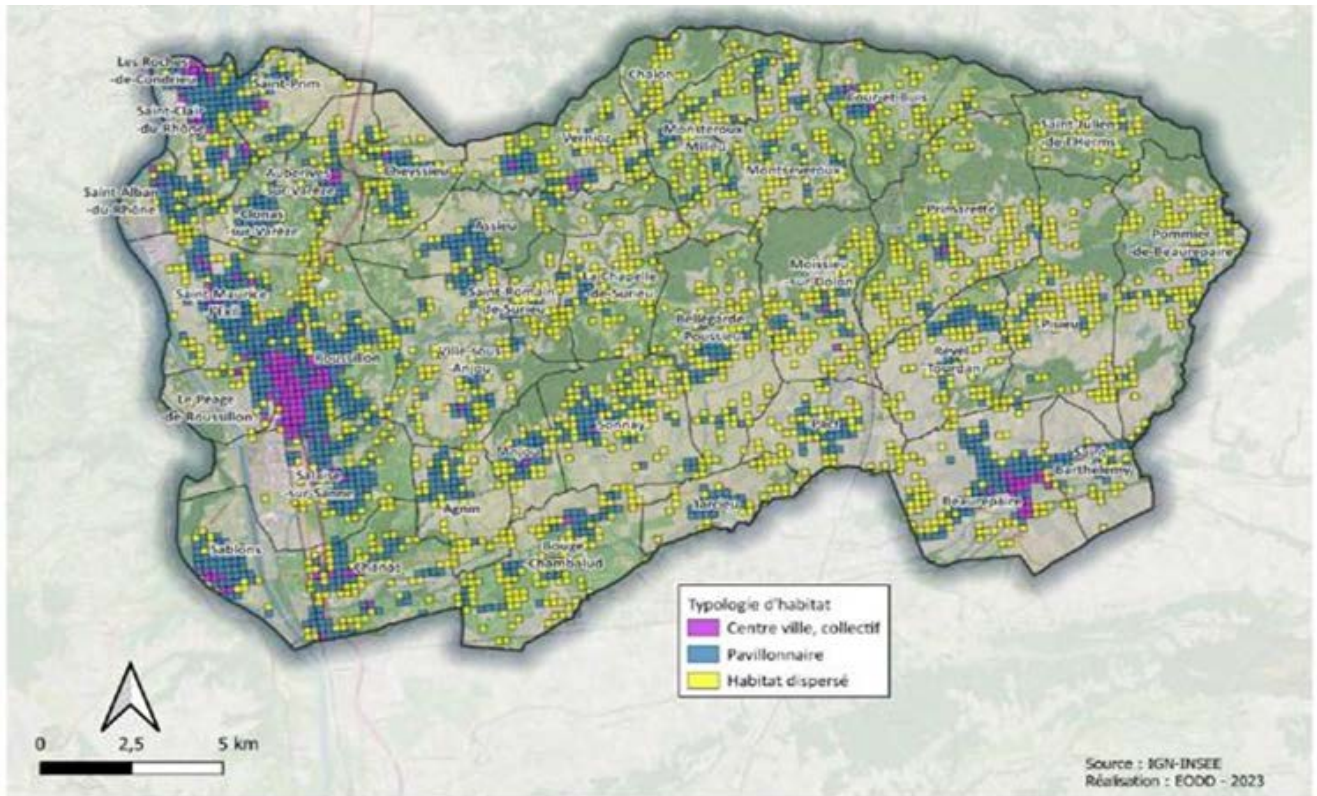
De ce fait le faible apport de population venant de l'extérieur conduit à un vieillissement accéléré de la population.



Taux de pauvreté de 12,9%
2 quartiers prioritaires sur Le Pèage-de-Roussillon et Roussillon
Moyenne nationale : 14,8%

La population du territoire est familiale : contrairement à la moyenne nationale, les couples avec enfant constituent la première catégorie de ménage. La population est socialement homogène avec une sur-représentation des professions intermédiaires, des employés et des ouvriers. Même si les taux de pauvreté sont inférieurs aux moyennes nationales, on note une sur-représentation des personnes sans formations et une sous-représentation des diplômés de l'enseignement supérieur.

• Typologie d'habitat



Répartition de la population sur le territoire d'EBER :

- 18 % en centre-ville ou habitat collectif
- 66 % en habitat pavillonnaire
- 16 % en habitat dispersé

Les principales zones urbaines sont situées le long de la vallée du Rhône



Dans le même logement depuis plus de 5 ans dans 72% des cas



21,7% de logements collectifs
Moyenne nationale : 44%

Le parc de logement reste dominé par la maison individuelle. La consommation foncière demeure élevée et est principalement due aux constructions d'habitations.



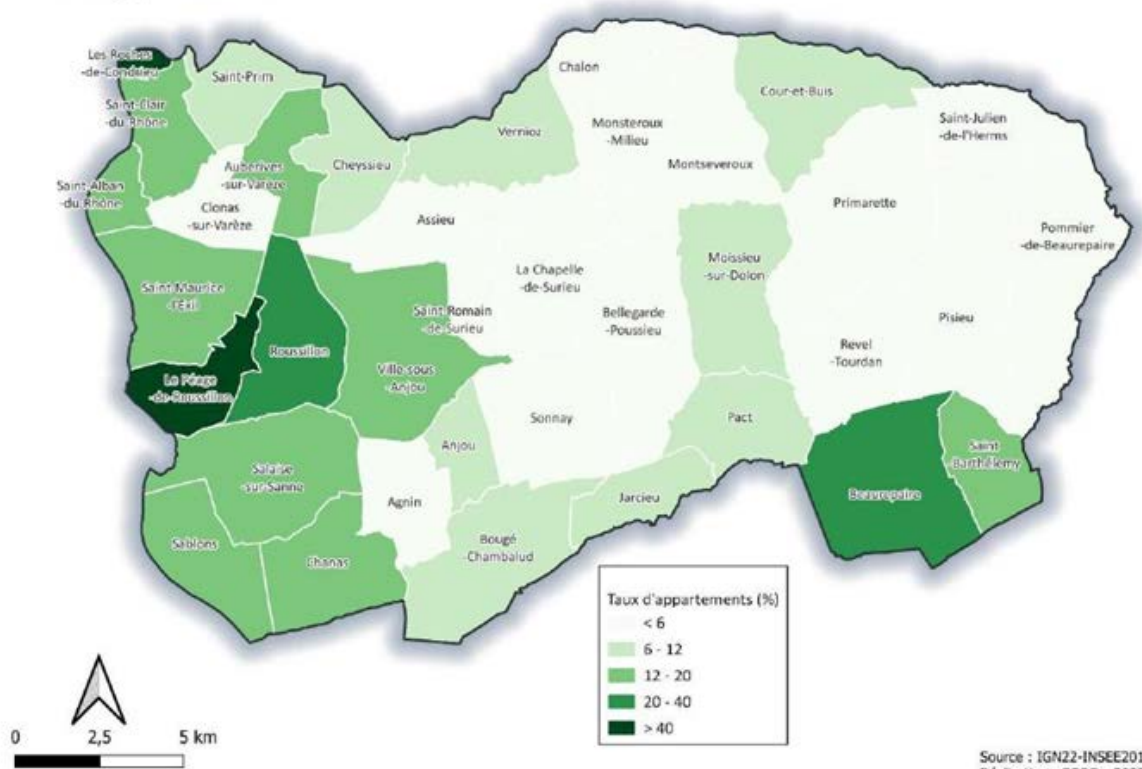
Dans le même temps, la vacance du logement augmente fortement notamment dans l'agglomération centrale qui présente aujourd'hui de réels signes de fragilité.

70% des résidences sont occupées par des propriétaires

8,9% de logements vacants

Moyenne nationale : 58% et 8,2%

Taux d'appartements



• Tissus économique

Entre Bièvre et Rhône est un territoire économique de premier plan : l'évolution de l'emploi y est supérieure aux moyennes départementale, régionale et nationale. Le territoire compte 81 emplois pour 100 actifs. Si l'industrie, et plus globalement les activités productrices, y occupent une place importante, désormais, l'essentiel de la création d'emplois est portée par les activités de production de biens et services la population.

3.2 Organisation de la collecte, du traitement et des performances du réseaux de déchèteries d'Entre Bièvre et Rhône

Le territoire d'Entre Bièvre et Rhône présente des caractéristiques assez différentes, que ce soit en termes de typologie d'habitat comme nous avons pu le voir ou de mode de gestion des déchets.

En héritage, deux modes de financement et de collecte cohabitent sur le territoire.

- **La redevance incitative (RI)** pour les habitants de l'ex CCTB, périmètre « Est » (16 060 habitants) ;
- Collecte en portes à portes pour les ordures ménagères ;
- Point d'apport volontaire sur la collecte sélective.



La collecte des ordures ménagères (porte à porte) ainsi que la collecte sélective (point d'apport volontaire), sont assurées à 100 % en prestation de services



La gestion des déchèteries est assurée en haut de quai en régie (accueil, gardiennage...) et en bas de quai par un prestataire de services (collecte des bennes et traitement).



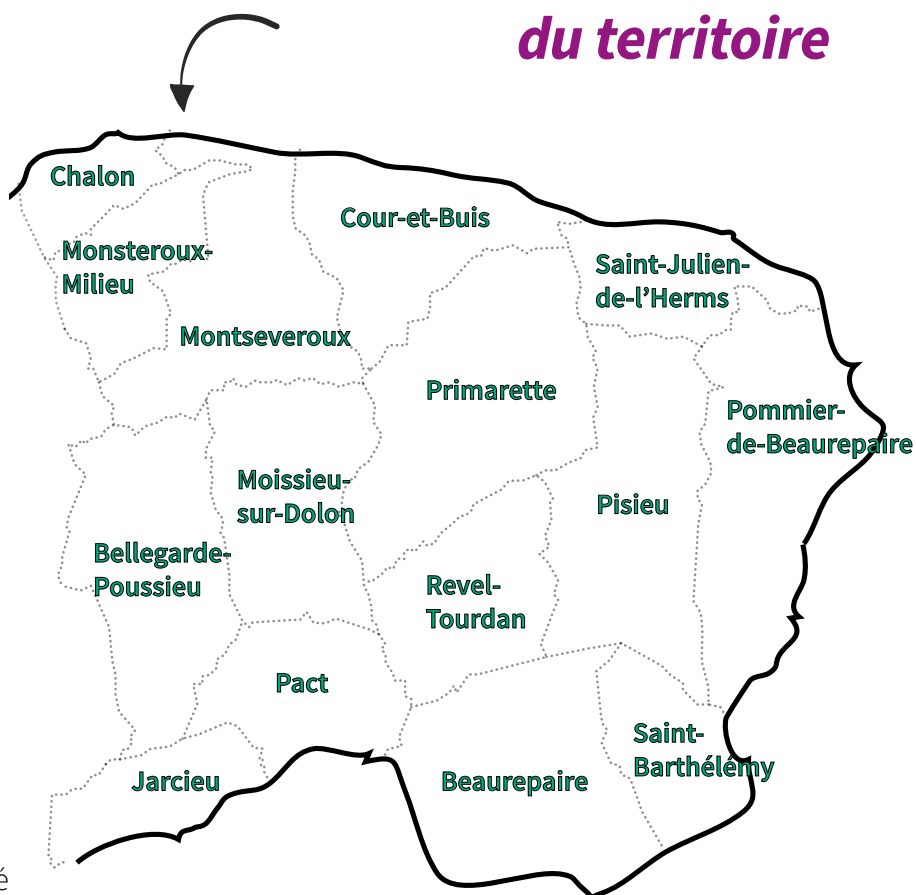
Le traitement des déchets est assuré par la SMICTOM* de la Bièvre par enfouissement.

* Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères

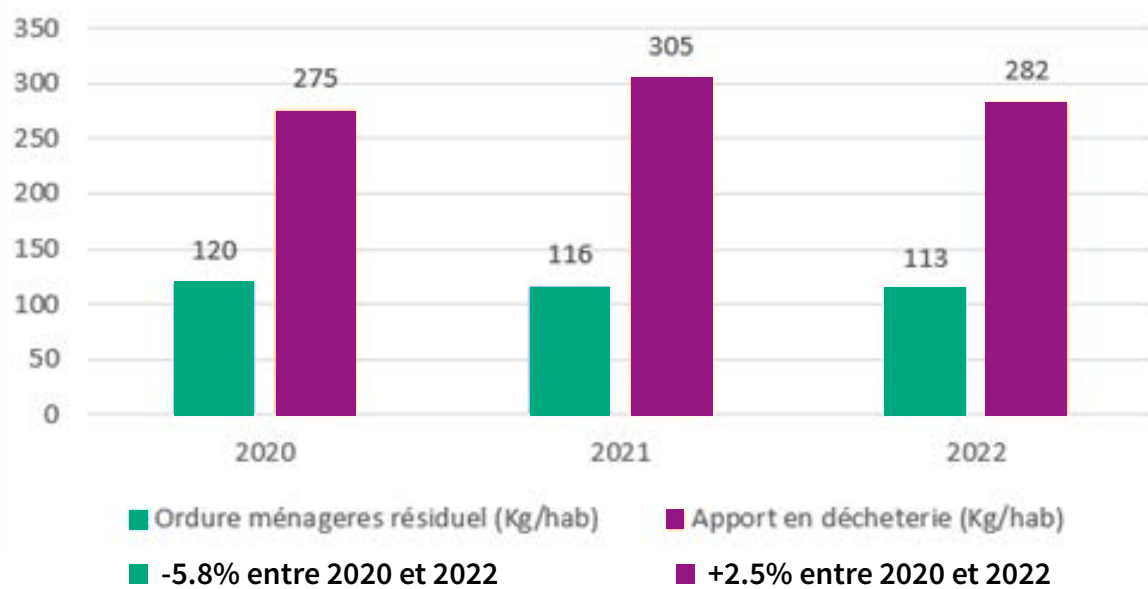


La prévention, sensibilisation et animation sur la gestion des déchets est assurée en interne.

Périmètre de l'est du territoire

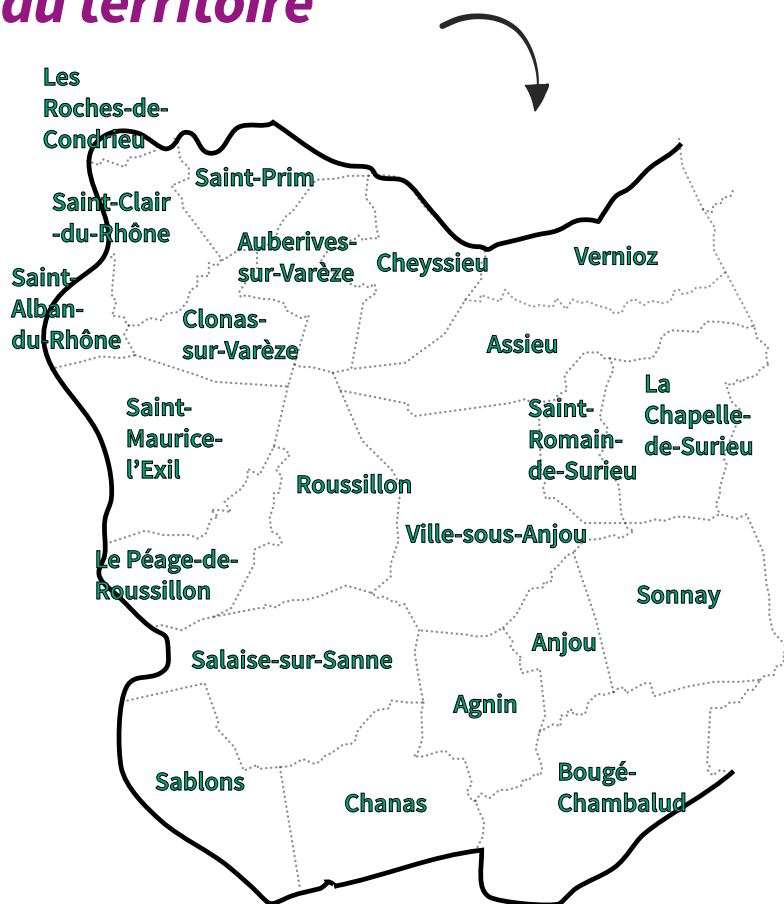


Evolution des tonnage en Kg/hab, périmètre Est du territoire



- **La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** pour les habitants de l'ex CCPR, périmètre « Ouest » (54 565 habitants) ;
- Collecte en portes-à-portes pour les ordures ménagères ;
- Collecte en portes-à-portes pour la collecte sélective.

Périmètre de l'ouest du territoire



La collecte des ordures ménagères et la collecte sélective, effectuées en porte à porte, sont assurées en régie et en prestation de services.



La gestion des déchèteries est assurée à 100 % en prestation de services.

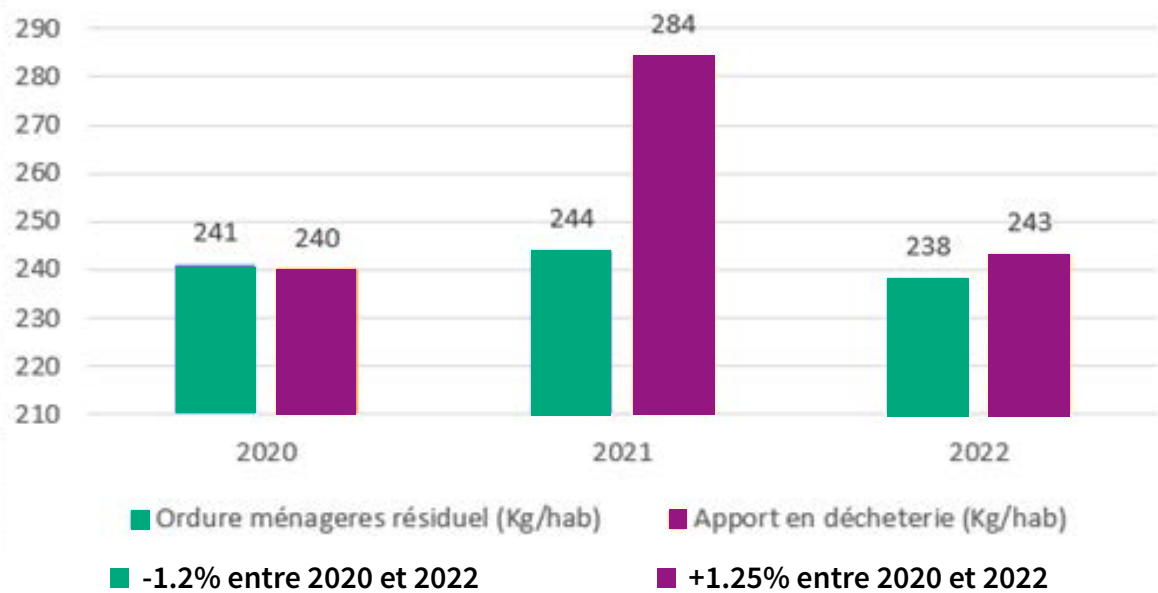


Le traitement des déchets est assuré à 100 % en prestation de services par incinération (valorisation énergétique).



La prévention, sensibilisation et animation sur la gestion des déchets est assurée en interne.

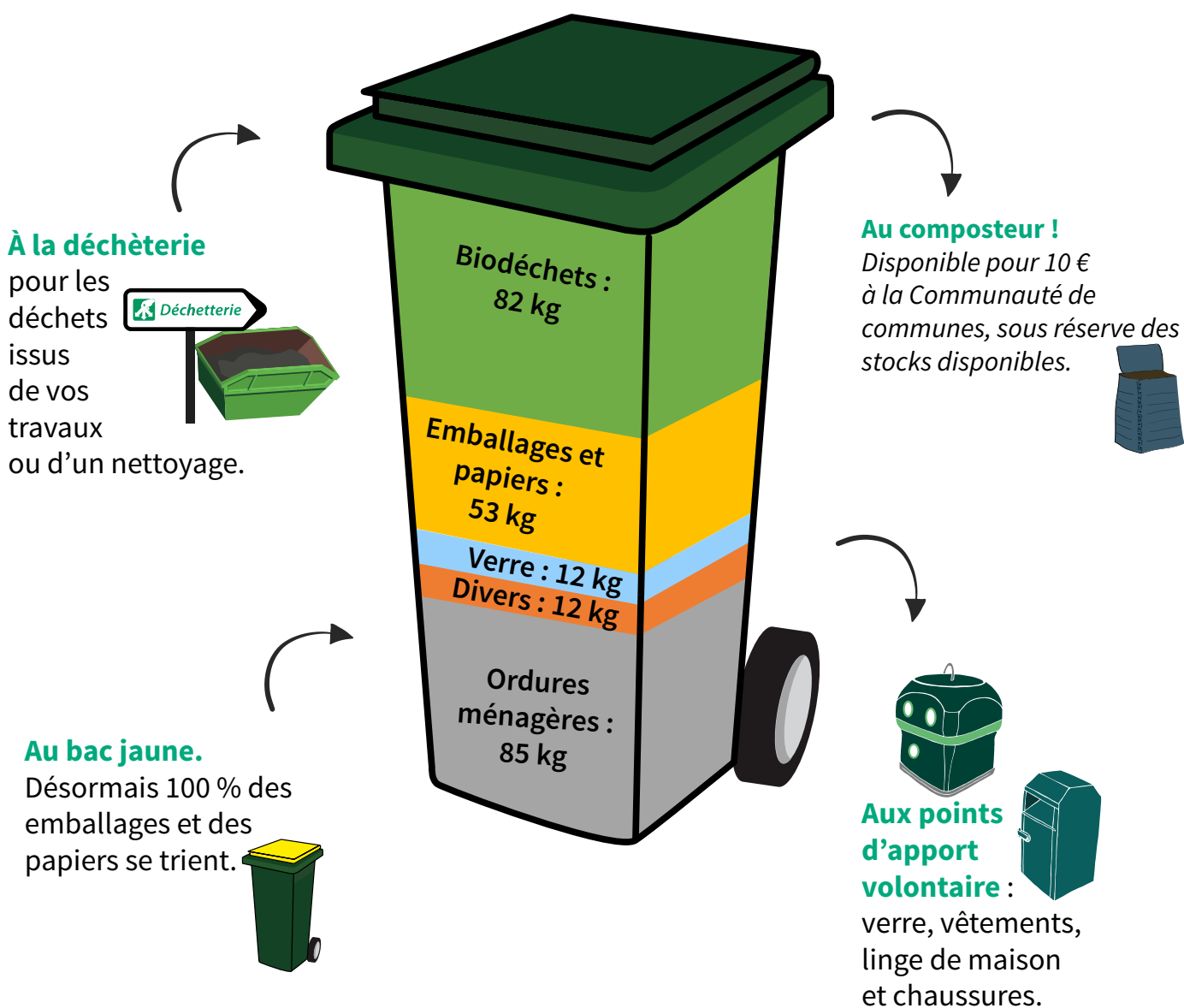
Evolution des tonnage en Kg/hab, périmètre Ouest du territoire



3.3 Caractérisation des ordures ménagères

Caractérisation d'un bac d'ordure ménagère et leurs exutoires d'un habitant de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône en 2023.

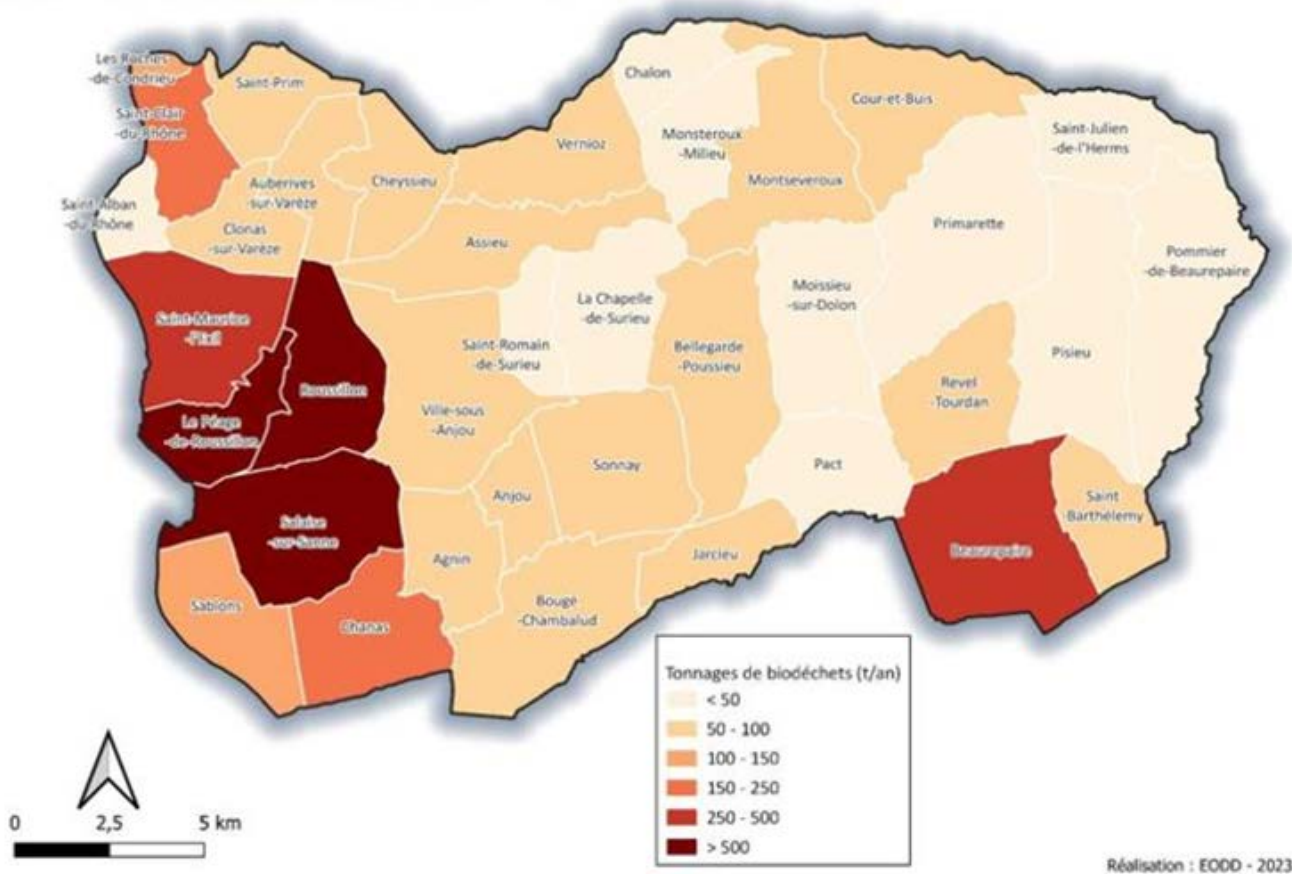
Poubelle « type » d'un habitant en 2023



3.4 Enquête compostage auprès des habitants

L'objectif spécifique de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône (EBER) est issu de la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire du 10 février 2010. à savoir réduire de 15 % les déchets produits par les habitants du territoire EBER, les acteurs économiques, et les administrations en 2030 par rapport à 2010. Cette diminution des tonnages concerne l'ensemble des déchets collectés par EBER quel que soit leur mode de collecte, le type de flux de déchets, et le type de producteurs.

Gisement de biodéchets par commune



Gisement de 4 800 t/an dont :

- 48 % sur le pôle urbain à l'ouest*
- 72 % produit par les ménages du territoire

* Le péage de Roussillon, Roussillon, St Clair du Rhône, St Maurice l'Exil, Salaise-sur-Sanne

Habitants

La Communauté de communes accompagnée d'un bureau d'étude a lancé la réalisation d'une enquête en ligne sur une durée d'un peu plus de 4 semaines dans le cadre de l'étude d'optimisation et d'uniformisation du SPPGD. L'élaboration du questionnaire par le bureau d'étude, est sur la base de la trame du questionnaire ADEME, et en concertation avec les Communautés de communes EBER.

Il en ressort les conclusions suivantes :

- Potentiel de 25 % des foyers qui ont une maison, un jardin et ne trient pas leurs biodéchets ;
- La dotation en composteur dépend de sa fourniture par la collectivité, plus que du commerce ou de l'auto-construction ;
- La pratique du compostage et aussi fortement liée à son usage dans le jardin ;
- Les foyers qui ne compostent pas, déclarent ne pas savoir quoi faire du compost et ne pas savoir faire ;
- Disposer d'un composteur collectif près de son domicile est une solution ;
- La majorité des répondants (62 %) déclarent laisser leurs déchets verts dans le jardin (mulching, paillage, broyage, ...) ou de les composter.

Afin de répondre à ce bilan est à l'obligation réglementaire qui impose aux collectivités de proposer des solutions de tri à la source des biodéchets de la population quelle que soit la typologie de son habitat la Communauté de communes a décidé en décembre 2023 :

- **De promouvoir et intensifié la distribution de composteurs individuels ;**
- 76 % de la population concernée ce qui représente 54 000 habitants d'ici 2030 ;
- De proposer des composteurs collectifs/partagés pour les habitats de centre-ville et collectif ;
- 25 % de la population concernée ce qui représente 17 000 habitants d'ici 2030.

L'enquête révèle le bon développement du tri des déchets alimentaire par les répondants. Elle met en évidence des points positifs et des leviers sur lesquels s'appuyer pour développer davantage le compostage. Elle permet également d'identifier certains freins à lever pour mettre en place le tri à la source et impliquer l'ensemble des foyers du territoire.

Gros producteurs

En vue de la généralisation du tri à la source des biodéchets la Communauté de communes EBER a mandaté un bureau d'étude pour réaliser une enquête téléphonique auprès de certains établissements qualifiés de « gros producteurs » de déchets. (Cantines, restaurants, commerce de bouche, ...) pour connaître leurs pratiques et identifier leurs besoins.

Cette étude a révélé un périmètre d'action important sur la partie « Ouest » du territoire avec de nombreux établissements identifiés comme étant de gros producteurs de biodéchets.

Localisation des gros producteurs

- Restaurants
- Commerces alimentaires et boulangeries
- Hôtels et campings
- Etablissements scolaires
- EHPAD et établissements médico-sociaux



PARTIE 4

IV. PLAN D' ACTIONS PLURIANNUEL 2022-2027

4.1 Cibles et objectifs réglementaires de la collectivité

Objectifs réglementaires nationaux et volontés de la Communauté de communes

→ **Réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés** produits par habitant en 2030 par rapport à 2010.

→ **Réduire de 5 % les quantités de déchets d'activités économiques** par unités de valeur produite, notamment du bâtiment et des travaux publics, en 2030 par rapport à 2010.

→ **Atteindre l'équivalent de 5 % du tonnage des déchets ménagers** en 2030 en matière de réemploi et réutilisation.

→ **Mettre en place des poubelles de tri à partir de 2025 dans les espaces publics**, pour permettre aux populations de trier aussi hors de leur domicile.

→ **Réduire le gaspillage alimentaire de 50 % d'ici 2025**, par rapport à 2015, dans la distribution alimentaire et la restauration collective, et de 50 % d'ici 2030, par rapport à 2015, dans la consommation, la production, la transformation et la restauration commerciale.

→ **Apporter à toutes les populations du territoire une solution de collecte des restes alimentaires** pour valoriser leur bio-déchets utiles pour l'économie circulaire du territoire.

→ **Augmenter la valorisation matière de 54 % à 70 % d'ici 2030**, et réduire l'enfouissement et l'incinération de 50 % entre 2020 et 2025.

4.2 Axes thématiques

La rédaction du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de la Communauté de communes EBER s'articule autour de 4 axes.

AXE 1 - Développer l'éco-exemplarité de la Communauté de communes

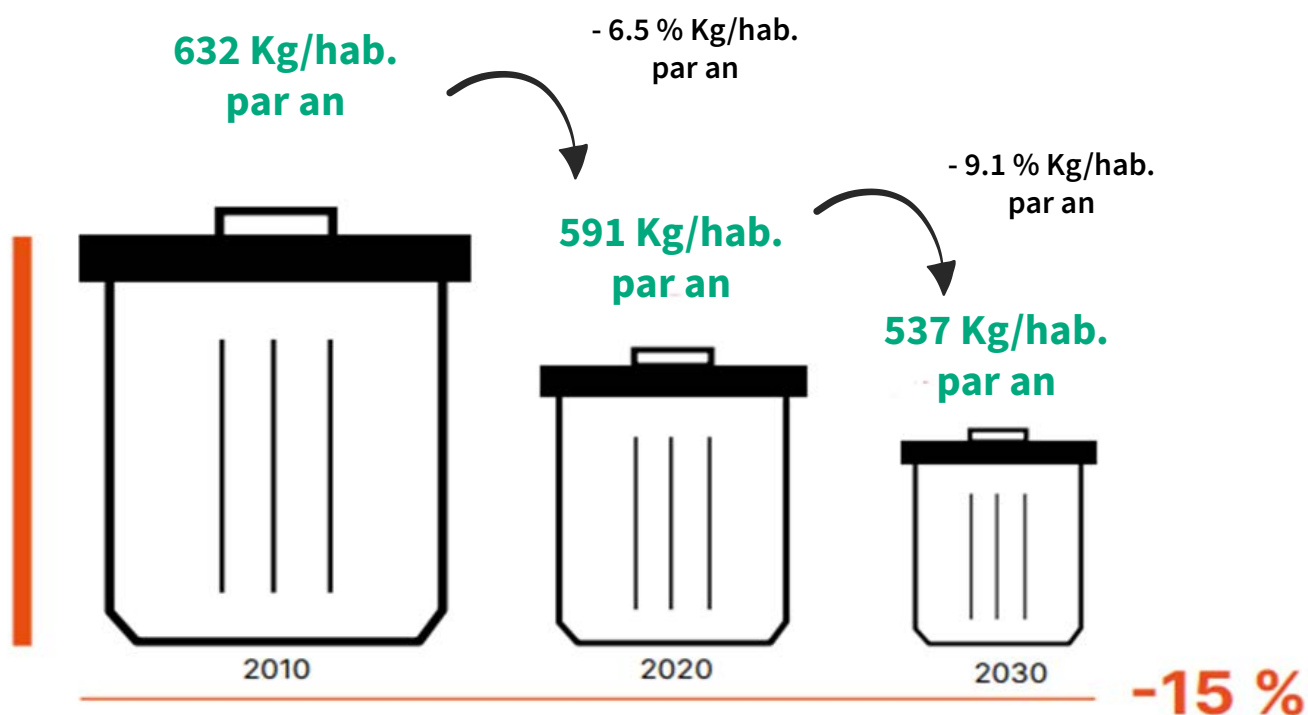
AXE 2 - Lutter contre le gaspillage alimentaire et valoriser les biodéchets

AXE 3 - Sensibiliser, former, et inciter aux changements de comportements

AXE 4 - Développer la réutilisation, le réemploi et le recyclage

4.3 Indicateurs et évolution des gisements

La rédaction du plan local de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communautés de communes EBER s'articule autour de 4 axes.



- En 2020, EBER à interdit l'accès aux professionnels dans ses déchèteries
- En 2022 : 573 Kg par an/Hab.

PARTIE 5

V. FICHE ACTIONS

5.1 Présentation des actions

Le plan d'action est composé de 4 axes, dont 26 fiches actions. Chaque fiche action possède un ou plusieurs indicateurs, qui seront calculés une fois par an pour être présenté en CCES.

Calendrier sur la période 2025 – 2027

		2025	2026	2027
Axe 1 Développer l'éco-exemplarité de la Communauté de communes	Fiche action 1 - Développer des événements éco-responsables	X	X	X
	Fiche action 2 - Développer l'éco-exemplarité d'EBER au seins de ses bâtiments publics	X	X	X
	Fiche action 3 - Accompagner les communes sur la gestion de leurs déchets	X	X	X
	Fiche action 4 - Privilégier l'achat et/ou l'utilisation de produits reconditionnés	X	X	X
	Fiche action 5 - Réduire l'usage du papier au sein d'EBER	X		
Axe 2 Lutter contre le gaspillage alimentaire et valoriser les biodéchets	Fiche action 1 - Sensibiliser à la réduction du gaspillage alimentaire	X	X	X
	Fiche action 2 - Lutter contre le gaspillage et les invendus alimentaires	X	X	X
	Fiche action 3 - Sensibiliser le grand public au compostage	X	X	X
	Fiche action 4 - Apporter des solutions de tri à la source des biodéchets sur le territoire	X	X	X
	Fiche action 5 - Rédiger un guide pédagogique et tuto vidéo à la réussite du compostage maison	X		
	Fiche action 6 - Développer des solutions de dons de broyat et de compost		X	X
	Fiche action 7 - Proposer des actions de broyage de déchets verts		X	X
Axe 3 Sensibiliser, former et inciter aux changements de comportements	Fiche action 1 - Prolonger la diffusion du " STOP PUB " et réflexion sur le " OUI PUB "	X	X	
	Fiche action 2 - Promouvoir la réduction des textiles sanitaires et couches jettables		X	X
	Fiche action 3 - Promouvoir la consommation de l'eau du robinet pour limiter l'achat de bouteille en plastique	X	X	X
	Fiche action 4 - Promouvoir le film de sensibilisation sur la gestion des déchets	X	X	X
	Fiche action 5 - Densifier et entretenir les points d'apport volontaire	X	X	X
	Fiche action 6 - Réaliser des animations de sensibilisation sur la réduction des déchets	X	X	X
	Fiche action 7 - étude sur une tarification incitative et une redevance spéciale	X	X	X
	Fiche action 8 - Favoriser les plantations de haies à croissance lente et xérophyte	X	X	X
	Fiche action 9 - Valoriser la consommation de produit locaux	X	X	X
	Fiche action 10 - Accompagner la mise en place de solution de tri des déchets recyclables	X		
Axe 4 Développer la réutilisation, le réemploi et le recyclage	Fiche action 1 - Accompagner l'émergence de ressourceries sur le territoire	X	X	
	Fiche action 2 - Mise en place d'une filière REP en déchèterie		X	
	Fiche action 3 - Agir sur les zones d'activités de la Communauté de communes			X
	Fiche action 4 - Atelier réparation vélo	X	X	X

**Le budget du PLPDMA sur 2022 – 2027 représente 12.8 % des 63 millions d’euros TTC du coût complet du service public de prévention et de gestion des déchets.
Cela correspond à un budget annuel de 1,3 millions d’euros TTC par an, soit 19 € TTC par an et par habitant.**

Au sein de la Communauté de communes le service public de prévention et de gestion des déchets fait partie du pôle de direction Environnement et développement durable.

Il est constitué de :

- 2 ambassadeurs du tri ;
- 1 animateur technicien environnement ;
- 1 chargé de mission.

Le PLPDMA, est un document de planification transversale inter-services, mais également entre plusieurs partenaires et acteurs du territoire, ce qui explique le nombre important d'équivalent temps plein.

Le tableau ci-dessous montre le budget et le nombre d'ETP (interne + externe) alloué pour chaque axe du PLPDMA sur la période 2000 - 2027.

	Budget PLPDMA 2022 - 2027	ETP PLPDMA 2022 - 2027
Axe 1 Développer l'éco-exemplarité de la Communauté de communes	204 000 €	9.9 ETP
Axe 2 Lutter contre le gaspillage alimentaire et valoriser les biodéchets	452 000 €	8.4 ETP
Axe 3 Sensibiliser, former et inciter aux changements de comportements	3 374 000 €	18.9 ETP
Axe 4 Développer la réutilisation, le réemploi et le recyclage	4 122 000 €	9.6 ETP
Total	8 152 600 €	46.8 ETP

5.2 Pilotes, cibles, objectifs, calendriers, indicateurs

AXE 1 – DÉVELOPPER L'ÉCO-EXEMPLARITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ACTION 1 : Développer des événements publics éco-responsables

Pilotes	Service environnement
Services associés et/ou partenaires	Office de tourisme
Cibles	Institutions publiques
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Réduire l'utilisation de verre à usage unique (carton)• Sensibiliser à la pratique du tri lors de manifestations pour systémiser le geste
Description	Mise à disposition d'un " kit éco-responsable " : <ul style="list-style-type: none">• carafe en verre• eco-cup• corbeilles de tri sélectif différenciées (verre, compost, recyclable, autres déchets)
Indicateurs d'impact	Kg OMR/hab. Objectif de 12 réservations par an

CALENDRIER

2025	2026	2027
X	X	X

ACTION 2 : Développer l'éco-exemplarité de la Communauté de communes au sein de ses bâtiments publics

Pilotes	Service environnement et service Hygiène et Sécurité
Services associés et/ou partenaires	Flash Net et service communication
Cibles	Bâtiments intercommunaux
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Optimiser le tri des déchets • Faire évoluer les pratiques de nettoyage
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser un temps d'échange pour évaluer le besoin et pratique actuelle • Mise en place d'un plan d'action d'investissement • Mise place d'affiche de sensibilisation • Mise en place d'îlot de collecte des déchets dans les bâtiments intercommunaux • Sensibiliser et informer les agents de nettoyage sur le tri sélectif • Proposer des solutions de nettoyage produisant moins de déchets
Indicateurs d'impact	Kg OMR/hab. Atteindre 100 % des établissements intercommunaux équipés d'ici à 2027

CALENDRIER

2025	2026	2027
X	X	X

ACTION 3 : Accompagner les communes sur la gestion de leurs déchets

Pilotes	Service environnement
Services associés et/ou partenaires	Communes et service communication
Cibles	Communes
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Promouvoir la réduction des déchets liées à l'activité des communes• Améliorer et uniformiser les pratiques
Description	Rencontre avec les communes pour recenser leurs pratiques en terme de gestion de leurs déchets et leur proposer un accompagnement
Indicateurs d'impact	Kg DMA/hab. Évolution du coût de gestion Évolution du nombre de gestes de prévention Accompagner 5 communes par an sur la gestion de leurs déchets

CALENDRIER

2025	2026	2027
X	X	X

ACTION 4 : Privilégier l'achat et/ou l'utilisation de produits reconditionnés

Pilotes	Service informatique
Services associés et/ou partenaires	Service environnement
Cibles	Agents de la Communauté de communes
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Développer et promouvoir au sein de la Communauté de communes l'utilisation d'objets reconditionnés
Description	<ul style="list-style-type: none">• Le service informatique propose aux nouveaux agents le choix entre des produits reconditionnés ou neufs (smartphone, ordinateur portable...)• Inciter l'achat d'objets et de fournitures reconditionnés (bureau...)
Indicateurs d'impact	Évolution du coût de gestion Évolution du nombre de gestes de prévention Avoir une part d'objets reconditionnés de 90 % sur le budget des commandes informatiques

CALENDRIER

2025	2026	2027
X	X	X

ACTION 5 : Réduire l'usage du papier au sein de la Communauté de communes

Pilotes	Service archives
Services associés et/ou partenaires	Service communication, service informatique et service environnement
Cibles	Agents de la Communauté de communes
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Réduire les déchets bureautique
Description	Promouvoir l'utilisation du numérique avec la mise en place d'une affiche de sensibilisation au-dessus de chaque imprimante des bâtiments de l'intercommunalité
Indicateurs d'impact	Évolution du coût de gestion Réduire de 10 % les quantités de papier acheté par la Communauté de communes

CALENDRIER

2025	2026	2027
X		

AXE 2 – LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET VALORISER LES BIODÉCHETS

ACTION 1 : Sensibiliser à la réduction du gaspillage alimentaire

Pilotes	Service environnement
Services associés et/ou partenaires	Enseignants, associations, centres sociaux et mairies
Cibles	Établissements scolaires, associations, centres sociaux, mairies, tout acteur porteur d'un projet pédagogique sur le territoire
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Améliorer la gestion des déchets sur le territoire - prévention sur les biodéchets
Description	<ul style="list-style-type: none">• Recenser l'offre de prestation proposée par le service environnement• Mettre à jour le livret pédagogique sur la prévention et la gestion des déchets et le gaspillage alimentaire pour le diffuser aux porteurs de projets pédagogiques
Indicateurs d'impact	Kg OMR/hab. Objectif de 20 animations de sensibilisation sur EBER par an Objectif d'atteindre 25 % de biodéchets sur la caractérisation de 2027 sur le bac d'OMR

CALENDRIER

2025	2026	2027
X	X	X

ACTION 2 : Lutter contre le gaspillage alimentaire et les invendus alimentaire

Pilotes	Service environnement
Services associés et/ou partenaires	Service économie, service agriculture, mairies et CMA
Cibles	Magasins de distribution alimentaire, restaurants et cantines
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Réduire le gaspillage alimentaire• Lutter contre la précarité alimentaire• Réduire le volume de déchet alimentaire dans le bac d'ordures ménagères
Description	<ul style="list-style-type: none">• Identifier et mettre en avant les solutions existantes• Promouvoir l'application "to good to go"• Développer l'usage du " gourmet bag"• " Atelier antigaspi " (comment cuisiner ses restes ?)
Indicateurs d'impact	Kg OMR/hab. Objectif d'atteindre 25 % de biodéchets sur la caractérisation de 2027 sur le bac d'OMR

CALENDRIER

2025	2026	2027
X		

ACTION 3 : Sensibiliser le grand public au compostage

Pilotes	Service environnement
Services associés et/ou partenaires	Service communication, services techniques, associations " Les amis du Lombric "
Cibles	Tous publics, établissements scolaires (primaire) et agents de la Communauté de communes
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Accélérer le déploiement du compostage sur le territoire• Promouvoir le compostage dans les écoles• Proposer un visuel de ce que peut être un site de compostage collectif
Description	<ul style="list-style-type: none">• Réaliser un plan de communication autour du compostage• Organiser des animations " compostage "• Mettre en place un site de compostage démonstrateur• Atelier de customisation de composteurs collectifs
Indicateurs d'impact	Objectif de 80 % des écoles équipées sur le territoire d'ici 2026 Objectif de 20 animations de sensibilisation au compostage par an sur le territoire

CALENDRIER

2025	2026	2027
X	X	X

ACTION 4 : Apporter des solutions de tri à la source des biodéchets sur le territoire

Pilotes	Service environnement
Services associés et/ou partenaires	Communes, copropriétés, bailleurs, associations et l'association " Les amis du Lombric "
Cibles	Cantines scolaires, copropriétés, établissements publics, cimetières, tous publics
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Détourner un plus gros volume de biodéchets du bac d'ordures ménagères sur le territoire• Intensifier la pratique du compostage
Description	<p><u>Habitat pavillonnaire</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Distribution de composteur à 10 € suivi d'un temps de sensibilisation sur les communes du territoire <p><u>Habitat vertical et centre-ville</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Contacter les structures pour recenser leurs moyens de gestion des biodéchets• Recenser et identifier les sites potentiels en lien avec les communes• Proposer un accompagnement à la mise en place d'un composteur
Indicateurs d'impact	Kg OMR/hab. Objectif d'atteindre 25 % de biodéchets sur la caractérisation de 2027 sur le bac d'OMR Objectif de 300 composteurs individuels distribués par an

CALENDRIER

2025	2026	2027
X	X	X

ACTION 5 : Rédiger un guide pédagogique et un tuto vidéo à la réussite du compostage à la maison

Pilotes	Service environnement
Services associés et/ou partenaires	Service communication et ADEME
Cibles	Tous publics
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Améliorer la réussite du compost à la maison• Apporter de la connaissance aux utilisateurs de composteurs
Description	Élaborer un guide sous format papier et numérique ainsi qu'une affiche pour les lieux publics.
Indicateurs d'impact	Kg OMR/hab. Objectif de 3 000 visites sur le tuto vidéo par an Objectif de 300 composteurs individuels vendus par an

CALENDRIER

2025	2026	2027
X		

ACTION 6 : Développer des solutions de dons de broyat

Pilotes	Service environnement
Services associés et/ou partenaires	Prestataire de service en charge des déchèteries, entreprise de compostage
Cibles	Tous publics et services techniques
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Donner une seconde vie à l'apport de déchets verts en déchèterie• Rendre plus facile l'accès au broyat suite au développement du compostage collectif
Description	Proposer un service supplémentaire à l'habitant en équipant les déchèteries du territoire d'un broyeur. (J'achète des déchets verts > je repars avec du broyat).
Indicateurs d'impact	Objectif de 400 kg de broyat distribués d'ici à 2027 Objectif de 100 % des déchèteries équipées d'ici à 2027

CALENDRIER

2025	2026	2027
X	X	X

ACTION 7 : Proposer des actions de broyage

Pilotes	Service environnement
Services associés et/ou partenaires	Prestataire de service en charge des déchèteries et communes
Cibles	Tous publics et employés communaux
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Limiter l'apport des déchets verts en déchèterie• Limiter le transport de bennes du flux " déchets verts "
Description	Fonctionnement à définir
Indicateurs d'impact	Évolution des tonnages d'apport de déchets verts en déchèterie Objectif de réduire à 500 retournements de bennes par an sur le flux " déchets verts " d'ici 2027

CALENDRIER

2025	2026	2027
	X	X

AXE 3 – SENSIBILISER, FORMER ET INCITER AU CHANGEMENT DE COMPORTEMENTS

ACTION 1 : Prolonger la diffusion du " STOP PUB " et réflexion sur le " OUI PUB "

Pilotes	Service environnement
Services associés et/ou partenaires	Service communication
Cibles	Tous publics
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire la distribution de PUB en boîtes aux lettres sous format papier • Impliquer les habitants dans une démarche pro-active
Description	<p>Le " OUI PUB " a été testé et adopté par plusieurs collectivités pour impliquer au mieux les habitants. Un habitant qui ne fait aucune démarche aura par défaut de la PUB dans sa boîte aux lettres avec le " NON PUB ".</p> <p>Un habitant qui ne fait aucune démarche n'aura par défaut pas de PUB dans sa boîte aux lettres avec le " OUI PUB "</p>
Indicateurs d'impact	<p>Évolution du nombre de geste de prévention</p> <p>Évolution du coût de gestion</p> <p>Kg/ hab DMA</p> <p>Objectif de 200 exemplaires de " STOP PUB " distribués ou téléchargés par an</p>

CALENDRIER

2025	2026	2027
X	X	

ACTION 2 : Promouvoir la réduction des textiles sanitaires et couches jetables

Pilotes	Service environnement
Services associés et/ou partenaires	Crèches et EPHAD
Cibles	Tous publics et professionnels
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Réduire le volume du bac d'ordures ménagères
Description	Accompagner les crèches et EPHAD dans une nouvelle pratique en matière d'hygiène
Indicateurs d'impact	Kg OMR/hab. Évolution du coût de gestion Objectif de 50 % des établissements utilisant des couches lavables d'ici 2027

CALENDRIER

2025	2026	2027
	X	X

ACTION 3 : Promouvoir la consommation de l'eau du robinet pour limiter l'achat de l'eau en bouteille

Pilotes	Service des Eaux
Services associés et/ou partenaires	Service communication, service environnement et association Eau'dysée
Cibles	Tous publics et restaurateurs
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Réduire l'achat de bouteille plastique à usage unique
Description	Réaliser des animations de sensibilisation (fresque de l'eau)
Indicateurs d'impact	Kg/ hab DMA Évolution du nombre de gestes de prévention Objectif de 3 animations à réaliser par an (fresque de l'eau)

CALENDRIER

2025	2026	2027
X	X	X

ACTION 4 : Promouvoir le film de sensibilisation sur la gestion des déchets

Pilotes	Service environnement
Services associés et/ou partenaires	Services techniques
Cibles	Tous publics
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Sensibiliser à la prévention et à la gestion des déchets sur le territoire
Description	<ul style="list-style-type: none">• Informer les habitants aux nouvelles consignes de tri des déchets recyclables• Retracer le cycle de vie des produits recyclables• Informer sur la pratique du compostage
Indicateurs d'impact	Kg OMR/hab. Évolution du coût de gestion

CALENDRIER

2025	2026	2027
	X	X

ACTION 5 : Densifier et entretenir les Points d'Apport Volontaire (PAV)

Pilotes	Service environnement
Services associés et/ou partenaires	Service techniques, service communication, communes et bureau d'études EODD
Cibles	Tous publics
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Améliorer le geste de tri
Description	<ul style="list-style-type: none">• Augmenter le maillage du territoire en terme de PAV de tri• Améliorer la praticité d'accès au PAV
Indicateurs d'impact	Kg/ hab DMA Objectif d'atteindre 1 borne d'apport volontaire pour 300 habitants d'ici 2027 Objectif d'atteindre 100 % du territoire équipé en PAV pour la collecte sélective d'ici 2027

CALENDRIER

2025	2026	2027
X	X	X

ACTION 6 : Réaliser des animations de sensibilisation sur la réduction des déchets

Pilotes	Service environnement
Services associés et/ou partenaires	Établissements scolaires, copropriétés, entreprises, service informatique, service économie et AGEDEN
Cibles	Tous publics, établissements scolaires, copropriétés et Communauté de communes
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les différents acteurs et parties prenantes du territoire à une meilleure gestion de leurs déchets
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser un journée réemploi / réutilisation • Atelier de customisation de composteurs • Organiser un " petit-déjeuner entreprise " • Organiser une semaine de développement durable • Création d'une application portable • Escape-game sur le tri des déchets • Diffusion des consignes de tri par la poste • Organiser des défis " Zéro déchets "
Indicateurs d'impact	<p>Kg OMR/hab. Évolution du nombre de gestes de prévention Objectif de 5 participations à des événements du territoire Objectif de 300 visiteurs à la semaine du développement durable d'ici 2027</p>

CALENDRIER

2025	2026	2027
	X	X

ACTION 7 : Étude sur une tarification incitative et une redevance spéciale

Pilotes	Service environnement
Services associés et/ou partenaires	Bureau d'études EODD, bureau d'études Exfilo et communes
Cibles	Tous publics et professionnels
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser la prévention des déchets• Améliorer le geste de tri en diminuant le volume du bac des ordures ménagères au profit du bac jaune
Description	<ul style="list-style-type: none">• Réflexion des élus sur la mise en place d'une tarification incitative sur l'entièreté du territoire (à la suite de la fusion de 2019 deux modes de financement cohabitent sur le territoire, TEOM/RI) et une redevance spéciale pour les entreprises du territoire
Indicateurs d'impact	Kg/ hab DMA Objectif de 100 % des habitants sous une tarification incitative d'ici 2027

CALENDRIER

2025	2026	2027
X	X	X

ACTION 8 : Favoriser les plantations de haie à croissance lente et xérophyte

Pilotes	Service environnement
Services associés et/ou partenaires	Service techniques, agents municipaux, service communication et service agriculture
Cibles	Tous publics, professionnels et services techniques
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Limiter les apports de déchets verts en déchèterie
Description	<ul style="list-style-type: none">• Communication saisonnière sur le site internet pour favoriser les arbustes ou haies nécessitant peu d'eau et avec une croissance lente• Atelier sur une gestion plus écologique des espaces verts
Indicateurs d'impact	Kg DMA/hab. Objectif de réduire de 100 le nombre de retournement de bennes en déchèterie sur le flux " déchets verts "

CALENDRIER

2025	2026	2027
	X	X

ACTION 9 : Valoriser la consommation de produits locaux

Pilotes	Service agriculture
Services associés et/ou partenaires	Service environnement, service communication et établissements scolaires
Cibles	Tous publics
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Promouvoir les produits locaux et les circuits court
Description	Rédaction d'un guide des producteurs du territoire
Indicateurs d'impact	Suivi des ventes en lien avec les producteurs locaux Proposer 12 repas par an uniquement avec des produits locaux dans les cantines scolaires

CALENDRIER

2025	2026	2027
X	X	X

ACTION 10 : Accompagner la mise en place de solution de tri des déchets recyclables

Pilotes	Service environnement
Services associés et/ou partenaires	Service habitat et services techniques
Cibles	Campings, Aires d'accueil Gens du Voyage (GDV)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Équiper les aires d'accueil et campings du territoire de solutions de tri à la source de leurs déchets recyclables
Description	<ul style="list-style-type: none">• Contacter les campings pour optimiser et/ou mettre en place des solutions de tri• Contacter
Indicateurs d'impact	Kg OMR/hab. Objectif de 100 % des aires d'accueil et campings équipés en point de collecte

CALENDRIER

2025	2026	2027
	X	X

AXE 3 - DÉVELOPPER LA RÉUTILISATION, LE RÉEMPLOI ET LE RECYCLAGE (3R)

ACTION 1 : Accompagner l'émergence de ressourceries sur le territoire

Pilotes	Service environnement
Services associés et/ou partenaires	Bureau d'études EODD, service communication, communes et réseau régional des ressourceries
Cibles	Tous publics et acteurs du réemploi
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Réduire le tonnage des volumes collectés en déchèterie• Promouvoir le réemploi et les objets de seconde vie
Description	La Communauté de communes a adopté en 2022 un schéma directeur des déchèteries visant à optimiser le maillage de ses déchèteries sur le territoire. Ainsi que la création de deux ressourceries sur le territoire.
Indicateurs d'impact	Kg/ hab DMA Objectif de 3 activités de réemploi réalisées sur le territoire Objectif de création de deux ressourceries sur le territoire d'ici 2027 Objectif de 300 tonnes de déchet évité en déchèterie après la création des deux ressourceries

CALENDRIER

2025	2026	2027
X	X	

ACTION 2 : Mise en place de nouvelles filières de tri en déchèterie

Pilotes	Service environnement
Services associés et/ou partenaires	Prestataire de service en charge de la gestion des déchèteries et service communication
Cibles	Tous publics
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Respecter la réglementation (Loi AGEC février 2020)• Améliorer la quantité et la qualité du recyclage au sein des déchèteries du territoire• Réduire l'enfouissement et/ou l'incinération
Description	Réaliser une visite terrain pour réfléchir à la mise en place des flux supplémentaire sur chaque site. (Jouet, article de sport et de loisir, article de bricolage et de jardinage)
Indicateurs d'impact	Kg DMA/hab. Objectif de réduction de 5 % par an sur le volume traité d'encombrant en déchèterie

CALENDRIER

2025	2026	2027
	X	X

ACTION 3 : Agir sur les zones d'activité du territoire

Pilotes	Service environnement
Services associés et/ou partenaires	Service économie
Cibles	Entreprises présentes sur les zones d'activités gérées par la Communauté de communes
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Créer des boucles de valeur positive autour des ressources déchets des entreprises d'une même zone d'activité
Description	<ul style="list-style-type: none">• Atelier sur la thématique de la sensibilisation aux entreprises• Temps d'échanges sur la gestion des déchets de chaque entreprise résidant sur la même zone d'activité afin de trouver des synergies• Rédaction d'un cahier des charges lors de l'implantation d'une nouvelle entreprise sur la zone d'activité
Indicateurs d'impact	Kg/ hab DMA Objectif de 3 animations réalisées sur les ZA en gestion EBER

CALENDRIER

2025	2026	2027
		X

ACTION 4 : Atelier réparation vélo

Pilotes	Service transport
Services associés et/ou partenaires	AGEDEN et service environnement
Cibles	Tous publics
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Réduire le dépôt de vélo en déchèterie
Description	Organiser des ateliers de réparation vélo sur le territoire
Indicateurs d'impact	Kg DMA/hab. Objectif de 12 ateliers de réparation ou de collecte de vélo sur le territoire par an

CALENDRIER

2025	2026	2027
	X	X